

Siège social : 7 Rue du Bon Puits, 49480 Verrières-en-Anjou

Adresse du projet : ZA Anjou ACTIPARC, Les Petites Beillardières, 49430 DURTAL



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE

PIECE JOINTE N°7.6 : AVIS DU MAIRE

CREATION D'UN CENTRE DE STOCKAGE
DE BATTERIES AU LITHIUM

VERSION 1 – 6 DECEMBRE 2024

Ce dossier a été réalisé avec le concours de l'Unité Conseil



APAVE EXPLOITATION FRANCE

5 rue de la Johardière - CS 20289
44803 SAINT HERBLAIN CEDEX

VALIDATION

REDACTEUR(S)	FONCTION(S) / QUALITE(S) / QUALIFICATION(S)	DATE DE REDACTION
Clara SAID OMAR	Ingénieur Environnement APAVE EXPLOITATION FRANCE Agence de Saint Herblain	18/10/2024
VERIFICATEUR(S)	FONCTION(S) / QUALITE(S) / QUALIFICATION(S)	DATE DE VERIFICATION
Emmanuelle MARQUETTE	Chef de projet Environnement APAVE EXPLOITATION FRANCE Agence de Saint Herblain	22/10/2024
APPROBATEUR(S)	FONCTION(S) / QUALITE(S) / QUALIFICATION(S)	DATE D'APPROBATION
François MALLET Krystal ZAOUANE Fabienne TREGAROT	SOCIETE VOLTR	06/12/2024

SUIVI DES MODIFICATIONS

VERSION	DATE DE REVISION	OBJET DE LA MODIFICATION
1	06/12/2024	Création du document

PIECE JOINTE N°7.6

AVIS DU MAIRE



VOLT R
7 RUE DU BON PUIITS
49480 VERRIERES EN ANJOU

Durtal le 19/11/2024

Objet : avis sur l'état de la remise du site lors de l'arrêt définitif d'une ICPE – projet en cours d'instruction

Monsieur MALLET,

Je reviens vers vous suite à votre courrier du 17/10/2024 réceptionné le 25/10/2024 me demandant mon avis sur l'état de la remise du site lors de l'arrêt définitif de l'ICPE composée d'une société de stockage de batteries au lithium.

Le projet précité se trouve au lieu-dit les Thibergères sur la parcelle cadastrée YD 111 et est en cours d'instruction via le permis de construire n° 04912724A0013 déposé par l'entreprise SASU VOLT R.

Au regard de ce dossier et de l'état actuel du site, il faudra prévoir un usage industriel ou artisanal permettant une activité économique sur ce foncier. Le sol devra être remis en l'état comme il l'est avant travaux donc actuellement goudronné sur une partie et enherbé sur une autre (voir photographie jointe à ce courrier)

Ainsi, les bassins qui sont envisagés au projet et prévus en cas d'incendie devront être supprimés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,
M Pascal FARION

PJ : vue du ciel de la parcelle YD 111





Vue du ciel de la parcelle YD 111